

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 755

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

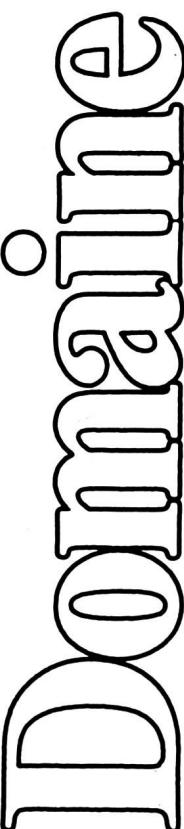
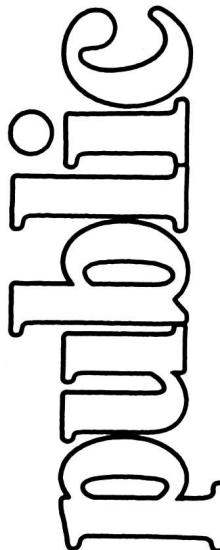
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 755 13 décembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

755

Super-Phénix: le vent tourne

Tout passe, tout casse, tout lasse: voilà maintenant qu'Electricité de France soi-même en vient à douter publiquement de l'avenir du surgénérateur de Creys-Malville, Super-Phénix. «Libération» rapporte (édition des 8/9.12.1984) une déclaration du président d'EDF, Marcel Boiteux, qui précise en substance (sur le site même de la centrale) que «les centrales à neutrons rapides du type Super-Phénix resteront, en raison des coûts, dans le domaine des prototypes, alors qu'on envisageait une filière industrielle...». A l'origine de ce pessimisme, une certaine détente sur le marché mondial de l'uranium et des dépassements financiers vertigineux au chapitre construction (toujours selon

«Libération», les experts d'EDF constatent que les Super-Phénix «ne seraient rentables que si l'uranium doublait de prix et si on arrivait à diminuer les frais de construction d'environ 40%).

Même si Marcel Boiteux n'a, pour le moment, semble-t-il, pas encore convaincu les milieux gouvernementaux français de l'énergie de la pertinence de son analyse, Super-Phénix a du plomb dans l'ail. Où les contingences économiques rejoignent les thèses de l'opposition antinucléaire.

Reste à savoir si Creys-Malville sera tout de même mis en activité et si oui, dans quelle mesure le gouvernement français poursuivra ses investissements de mise au point, su le plan technique, mais aussi dans le domaine crucial de la sécurité. Tant il est vrai qu'il y a une sérieuse différence de rentabilité

SUITE ET FIN AU VERSO

du conseiller national socialiste zurichois Braunschweig sur l'usage de ce fameux plutonium «suisse», le Conseil fédéral préférait la politique de l'autruche — nous citons textuellement:

La France, en tant que détentrice d'armes nucléaires, est libre de disposer d'installations destinées à la production de matériel fissile adéquat pour de telles armes. De plus elle peut décider sans contrainte laquelle de ses activités nucléaires est destinée à la production d'armes atomiques. Il n'appartient pas au Conseil fédéral de s'immiscer dans les affaires relatives au programme d'armement d'un Etat tiers. En revanche, ce qui importe au Conseil fédéral c'est que l'utilisation pacifique du combustible nucléaire suisse livré à la France soit garantie, de même que l'utilisation pacifique de la part de la matière produite à partir du combustible livré, ce qui est le cas.

Après l'abandon, ou la mise en veilleuse de la filière «civile» de Super-Phénix, sera-t-il encore possible de se cacher la réalité de cette façon-là?

LE COQ ET L'AUTRUCHE Armes nucléaires franco-suisses...

On sait que les installations de Super-Phénix devaient être un maillon important de la chaîne de fabrication des armes nucléaires françaises, tel était en tout cas le souhait, maintes fois répété, du Commissariat à l'énergie atomique.

Il est possible que l'intervention de Marcel Boiteux et de l'EDF ne soit que l'expression d'un ras-le-bol «civil» et que les perspectives militaires demeurent telles quelles, voire même se trouvent renforcées «de facto».

Nouveau problème de conscience pour la Suisse, car personne ne se cache que du plutonium (70 kg) «en provenance» de Mühleberg est utilisé à Super-Phénix... Utilisation «civile» ou militaire, dès lors?

Répondant ces tous derniers jours à une question